



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-192985/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20192985	Date 2020-12-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-640-38624	
File No. - N° de dossier 640e1.E60ZR-192985	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-21 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pui, Ivy	Buyer Id - Id de l'acheteur 640e1
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9873 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification n° 007 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires; et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 41

L'état actuel de l'évaluation financière ne comprend pas de disposition pour la variation des taux pour les ressources par niveau (voir la clause ci-dessous). Il s'agit d'une clause normalisée qui figure dans la plupart des invitations pour le volet 2 de TPSGC. Sans cette clause, les soumissionnaires pourront soumissionner des taux plus élevés pour les ressources de niveau 1 et/ou 2 que pour celles du niveau 3. Cela crée un environnement qui permet la manipulation des taux médians d'une manière qui ne reflète pas les conditions réelles du marché.

Variation des taux pour les ressources par niveau : Lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à différents niveaux d'expérience dans une même catégorie de ressource et pour la même période, pour cette catégorie de ressource et cette période :

- (i) le taux soumis pour le niveau trois doit être égal à celui soumis pour le niveau deux ou supérieur à celui-ci, and*
- (ii) le taux soumis pour le niveau deux doit être égal à celui soumis pour le niveau un ou supérieur à celui-ci.*

Est-ce que TPSGC pourrait confirmer qu'il est acceptable de soumettre une soumission financière dans laquelle les taux pour le niveau 2 sont plus élevés que ceux pour le niveau 3 dans la même catégorie?

Réponse 41

Ce n'est pas acceptable. Veuillez vous référer à la modification à la DP pour l'insertion des deux clauses suivantes à l'article 3.3 Section II : Soumission financière :

- (b) Variation des taux pour les ressources par période; et
- (c) Variation des taux pour les ressources par niveau.

Question 42

Pour les exigences des volets 1 et 2, exigences O1, C1 et C2, un de nos contrats de référence est prolongé chaque année, les deux parties signant la prolongation. La procédure administrative interne de notre client consiste à attribuer chaque année un nouveau numéro à la prolongation du contrat. Pour être clair, le contrat n'est pas remis en concurrence, ni renégoциé, et il n'y a pas de processus de passation de marché associé à la prolongation. Notre client a accepté de nous servir de référence, à condition que nous indiquions les différents numéros qu'il a attribués en interne à l'accord.

SPAC accepterait-il qu'il s'agisse d'un contrat conforme, à condition que nous précisions dans notre réponse comment les différents numéros sont associés au processus interne de notre client?

Réponse 42

Pour être considéré comme conforme, un contrat doit démontrer la conformité aux exigences identifiées dans O1, C1 et C2. La clause sur la durée d'un contrat est utilisée pour déterminer la durée d'un contrat, c'est-à-dire la période initiale du contrat plus la ou les périodes d'option, le cas échéant, qui peuvent être exercées pour prolonger la date de fin du contrat. Si un contrat de référence utilisé pour démontrer l'expérience requise s'est vu attribuer un nouveau numéro à chaque prolongation, les soumissionnaires

doivent prouver que toutes les prolongations de contrat sont une prolongation du contrat de référence en soumettant ce qui suit avec l'offre :

- 1) le contrat original avec la clause relative à la durée du contrat;
- 2) les modifications au contrat identifiant la ou les prolongations de contrat avec les nouveaux numéros; et
- 3) une lettre du client pour confirmer que les différents numéros de poste sont bien associés au contrat de référence.

MODIFICATION À LA DP

1. À Article 3.3 Section II : Soumission financière :

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER :

3.3 Section II : Soumission financière

- (a) **Prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix fourni à la pièce jointe 4.3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.
- (b) **Variation des taux pour les ressources par période** : Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :
 - (i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;
 - (ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- (c) **Variation des taux pour les ressources par niveau** : Lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à différents niveaux d'expérience dans une même catégorie de ressource et pour la même période, pour cette catégorie de ressource et cette période :
 - (i) le taux soumis pour le niveau trois doit être égale à celui soumis pour le niveau deux ou supérieur à celui-ci.
- (d) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (e) **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de

« 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Si le Canada reçoit 4 soumissions ou moins [le même nombre de soumissions indiqué à l'intitulé « Processus de conformité des soumissions en phases »] à la date de clôture de la demande de soumissions, le sous-article précédent « Prix nuls » ne s'appliquera pas.

- (f) **Paiement électronique de factures – soumission** : Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe «3.2» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés. Si la pièce jointe «3.2» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES